



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

REGION GRAND EST

COMITE DU HAUT-RHIN

SIEGE SOCIAL: UCDS (Union des Comités Départementaux Sportifs du Haut-Rhin)
3, rue de Thann - 68200 MULHOUSE
Registre des associations : volume XXXV (35) Folio 17

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LES CHAMPIONNATS REGIONAUX GRAND EST 2018

Composition des équipes (règlement intérieur du Grand Est adopté lors de l'AG du 09/12/2017)

Aucun remplacement n'est autorisé. Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification.

En cas d'indisponibilité d'un joueur ou de l'équipe, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra participer. Tout joueur qualifié et inscrit par son Comité Départemental, absent non valablement excusé d'un Championnat régional, sera convoqué devant la commission régionale de discipline, qui statuera selon le règlement fédéral.

Le Comité qu'elle représentait, effectuera le remplacement avec l'équipe battue par celle-ci lors de la qualification ou devra l'attribuer dans la suite du classement sans dépasser le tour précédent le niveau qualificatif.

Tenue vestimentaire (Décision du bureau directeur du GRAND EST du 10/03/2018)

Tenue bas :

- Seuls les pantalons et pantacourts sont autorisés.
- Le port du « jean » (quelle que soit la forme et la couleur) et de pantalon/pantacourt déchiré est interdit.
- Le port du short est interdit dans tous les championnats sauf pour les catégories Benjamins/Minimes et cadets. Pour les jeunes, le short doit être un short de sport uni.

Tenue haut :

- Les joueurs ou joueuses d'une même équipe ont obligation d'être en tenue homogène.
- Haut avec manches longues ou courtes (épaules couvertes), s'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs ou joueuses peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.
- L'identification du club sur les vêtements (hauts) devra être obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collée (dans ce dernier cas, si l'autocollant ne tient pas il devra être changé à la demande).
- Toute autre forme d'accrochage amovible est formellement interdite (épingles, scratch, etc...).
- Chaussures fermées.

En cas d'intempéries (forte pluie, orage etc.) l'arbitre et le jury pourront déroger momentanément à ces règles afin que les compétiteurs puissent se protéger.

Le contrôle des tenues sera fait par le délégué. En cas de litige c'est le jury qui prendra une décision sans appel. Les arbitres devront signaler au délégué les tenues non conformes.

Horaires (règlement intérieur du Grand Est adopté lors de l'AG du 09/12/2017) :

Pétanque :

Début 09h00 – Arrêt 12h00 (avec obligation de jouer 2 parties minimum). Reprise 13h30.

Début 09h00 pour les Juniors – Cadets – Minimes.

Provençal : Pour les 2 jours :

Début 9h00 - Arrêt 12h00 – Reprise 13h30.

Chaque équipe devra donc déposer ces licences avant 9h00 à la table de marque.

Participation financière (règlement intérieur du Grand Est adopté lors de l'AG du 09/12/2017) :

Le comité régional versera, au comité départemental d'appartenance qui le versera aux clubs concernés, un forfait par équipe qualifiée à ces championnats pour participation aux frais à raison de 20€ par joueur.